

LETTRE D'INFORMATION MUNICIPALE AVRIL 2019 – N° 59



LE MOT DU MAIRE

Avec la fonte de la neige, à l'instar de la végétation qui reprend vigueur, le projet de rénovation du centre du village sortira des archives dès les premiers jours d'avril par le désamiantage et la démolition de l'espace ancienne école et marché couvert, faisant ainsi ressurgir son lot d'effets induits qu'il nous faut résoudre en urgence.

Protocole d'échange, en accord avec l'Association d'Action Culturelle et Sociale de St. Jean (AACS) et l'association diocésaine d'Annecy d'une partie du bâtiment de la poste en contrepartie de la salle paroissiale actuelle qui sera agrandie et destinée à un commerce dans le cadre du nouveau centre.

Cohabitation provisoire de nos pompiers avec notre service voirie dans le garage communal, au-dessous de l'école actuelle, nécessitant ainsi un partage de cet espace déjà limité compte-tenu du nombre de véhicules, avec l'implantation à l'extérieur d'un bâtiment modulaire du type Algéco pour leur secrétariat et liaison radio.

La consultation des entreprises est en cours et le nouveau centre (CPI) devrait sortir de terre dès la fin de l'année pour une entrée en service dès le printemps 2020.

Les diverses associations pourront entreposer leur matériel, en concertation avec les services de la mairie, dans un des neuf espaces clos construits sous l'école.

La nouvelle salle communale est prévue d'être livrée au premier trimestre 2020 ce qui devrait nous donner un peu d'oxygène dans notre vie associative.

Si la promiscuité génère parfois quelques difficultés, elle peut, si elle est limitée dans le temps et avec un peu de bonne volonté, générer une convivialité et un bien vivre ensemble.

...
PARLONS-EN

AGENDA

SAINT-JEAN-DE-SIXT PATRIMOINE

L'association Saint-Jean-de-Sixt Patrimoine vous invite à découvrir une exposition « *dernier adieu à notre école* » à partir du **LUNDI 08 AVRIL**, dans les locaux de l'office de tourisme.

GROUPE FOLKORIQUE - LOTO

Le loto organisé par le groupe folklorique se tiendra le **SAMEDI 13 AVRIL** à la salle des fêtes des Villards-sur-Thônes. Les portes ouvriront à 19 h 30 et le début des parties commencera à 20 h 30 précises.

Il est possible d'acheter des cartes en prévente dès le 31 mars au « Tabac Presse Contat » à Saint Jean de Sixt au prix de 20 € les 3 cartons + 1 gratuit. Et sur place : 20 € les 3 cartons.

De nombreux lots sont à gagner : matériel électroménager et high-tech, outils de bricolage, mobilier de jardin, cartes Illicado dont une d'une valeur de 600€ ... et bien d'autres !

Une petite restauration et des boissons vous seront proposées sur place. Nous vous attendons nombreux pour cette nouvelle édition !

SAINT JEAN...

DON DU SANG

Ce mois-ci, la collecte de sang aura lieu le **MARDI 16 AVRIL**, de 7 h 30 à 10 h, à la salle des fêtes de LA CLUSAZ.



Donner son sang,
c'est offrir la vie.

www.dondusang.net

CONCERT – ARAVIS VOICE ACADEMY

La chorale « Aravis Voice Academy » a le plaisir de vous inviter à un concert le :

JEUDI 25 AVRIL 2019, à 20 h 30, à l'église de Saint-Jean-de-Sixt.

Le chef de chœur, Gilles ANTHOINE et ses 72 choristes vous feront découvrir leur nouveau répertoire, ainsi que des grands standards de la pop rock. Entrée libre.

ASSOCIATION SPORTIVE DES ARAVIS

Le printemps est de retour et les sentiers des Aravis s'ouvrent à nouveau aux marcheurs et coureurs pour une nouvelle saison. L'Association Sportive des Aravis reprend donc ses **activités extérieures**. Encadrées par Didier, la **marche rapide** et la **rando** reprennent la 1ère semaine d'avril.

Marche rapide : le mercredi à 18 h 45 (RDV parking des Tennis),

Rando : le samedi à 8 h 30 (RDV parking des Tennis).

La **Course à pied**, encadrée par Christophe, reprendra courant avril selon les conditions météo, le mercredi à 19 h (RDV parking école).

Les nouveaux sont les bienvenus. Pour toute information : gymasa74@gmail.com. En attendant, les différents cours de gym continuent jusqu'en mai. Bonne continuation aux sportifs.



A.P.E SAINT JEAN DE SIXT

L'Association des Parents d'Elèves de Saint-Jean-de-Sixt ne peut pas organiser sa traditionnelle édition de « Vide ton grenier, Remplis ton jardin » en raison des travaux.

Mais la vente de plants de légumes et fleurs est maintenue !

Vous pouvez commander vos plants de légumes et fleurs. Des bulletins d'inscription sont à votre disposition à l'office de tourisme ou à l'entrée de l'école à partir du 1^{er} avril pour une livraison mi-mai.

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter Elise VILLARD au 06 20 99 33 20.

VIE MUNICIPALE

COMMISSION VOIRIE

Pont des Lombardes : les travaux de rénovation complète du pont des Lombardes, sur lequel passeront les eaux usées et potables en encorbellement, sont envisagés de mi-mai jusqu'à la mi-juillet. Une interruption estivale est prévue au plus fort de la saison touristique pour une reprise des travaux fin août.

Route du Danay : l'élargissement de la voie communale n°4 (du 1^{er} virage en épingle, anciennement chez Augusta, jusqu'au croisement des voies communales de Corengy / Mont-Durand) commencera par le déboisement début juin. Les travaux de voirie et des réseaux se feront à partir de fin août.

Par le biais de la lettre mensuelle et par voie d'affichage, vous serez tenu informé des inévitables fermetures de routes suffisamment en avance afin que chacun puisse s'organiser.

INSCRIPTION A L'ÉCOLE - URGENT

Afin d'anticiper une fermeture éventuelle de classe, la directrice Madame LORION souhaite connaître très rapidement les effectifs réels de la prochaine rentrée scolaire. Pour cela, si vous avez un enfant né en 2016 ou si vous êtes nouveaux résidents à Saint-Jean-de-Sixt, vous êtes invité à prendre contact avec la directrice de l'école au 04 50 02 35 43.

REMONTÉE MECANIQUE DU CRÊT

La saison d'exploitation du fil neige du Crêt se termine après les vacances de février et celui-ci est donc fermé à partir de la semaine 11. La météo et le manque de neige ont malheureusement empêché son ouverture pour les vacances de Noël et durant les week-ends de janvier 2019. La neige tombée en abondance à partir de fin janvier, et notamment le 1er février, a permis de sauver l'activité ski des vacances de février. A cela s'est ajouté un ensoleillement exceptionnel. Neige et soleil sont les deux ingrédients indissociables de satisfaction des skieurs débutants et de notre clientèle familiale hivernale.

Concernant le bilan, en quelques chiffres, nous enregistrons les ventes suivantes :

Forfaits : 1 912 forfaits demi-journée, journée et semaine, représentant un CA de 14 957 €.

Buvette : recette de 817 €.

Le ski à Saint-Jean, c'est tout, sauf une question financière : il est un des éléments d'accueil de notre commune touristique, une animation à part entière et une source de satisfaction et de plaisir pour tous les skieurs débutants. A leur service cet hiver, Nicole, Aline, et Cyril leur ont apporté un accueil personnalisé et humain et nous les en remercions vivement.

DE TOUT, UN PEU

LA BIBLIOTHÈQUE « SAINT JEAN BOUQUINE »

Les bénévoles vous attendent tous les mardis de 15 h 30 à 18 h et tous les vendredis de 17 h à 19 h, ainsi que le dimanche 28 avril, de 10 h à 12 h.

MARINE NATIONALE

La Marine nationale propose en 2019, environ 3500 postes, dans divers domaines d'application, tels que :

- la maintenance navale et aéronautique : mécanicien, électrotechnicien...
- les opérations : navigateur, responsable de systèmes informatiques et de télécommunications...
- le soutien : cuisinier, secrétaire, ressources humaines, comptable...
- la protection : pompier, fusilier marin...

Tous les métiers sont accessibles aux jeunes gens âgés de 17 à 30 ans, aucun diplôme spécifique n'est demandé. Vous avez la possibilité de rencontrer la Marine nationale à l'occasion des permanences (sur rendez-vous au 04 76 76 22 30) :

- 1^{er} mercredi du mois de 9 h 30 à 12 à la mission locale de Cluses,
- 1^{er} mercredi du mois, de 13 h 30 à 15 h au château de Sonnaz à Thonon les Bains,
- 3^{ème} mercredi du mois de 10 h à 16 h au CIRFA Terre, 1 rue de l'intendance à Annecy.

ALLOCATION INDIVIDUELLE DE TRANSPORT

L'allocation individuelle de transport est destinée aux élèves scolarisés en 2018/2019, du cours préparatoire à la terminale ne disposant pas d'un service de transport collectif et domiciliés à plus de 3 km de leur établissement ou d'un point d'arrêt (à condition d'être inscrit sur service spécial, ligne régulière routière).

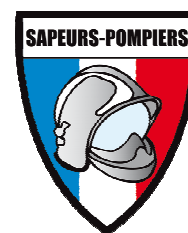
Les parents sont invités à se mettre en relation avec le service des transports à la CCVT de Thônes au 04 50 32 13 59, avant le 30 avril 2019.

Les familles ayant perçu une allocation pour l'année scolaire 2017/2018 recevront directement une information à leur domicile.

CENTRE DE PREMIERE INTERVENTION

Donner de son temps pour remplir une mission de service public tout en exerçant une activité professionnelle, c'est ce que permet le statut de sapeur-pompier volontaire.

Le volontariat est un engagement citoyen ; il est le socle de l'organisation des secours en France et permet d'assurer des interventions rapides et efficaces partout et pour tous. 80 % des sapeurs-pompiers sont des volontaires ; ils participent, aux côtés des professionnels, à toutes les missions du service départemental d'incendie et de secours.



Les conditions d'engagement sont les suivantes :

- être âgé de 18 ou 17 ans pour les jeunes sapeurs-pompiers titulaires du diplôme J.S.P,
- jouir de ses droits civiques,
- être de bonne moralité et ne pas avoir fait l'objet de condamnation,
- être en situation régulière au regard des dispositions du code du service national,
- subir un examen médical par un médecin sapeur-pompier.

Les sapeurs-pompiers volontaires sont engagés pour une période de cinq ans, tacitement reconduite après une vérification périodique des conditions d'aptitudes physique et médicale.

Tout sapeur-pompier volontaire bénéficie d'une formation initiale à la suite de son engagement et d'une formation continue et de perfectionnement tout au long de sa carrière.

Le sapeur-pompier a un devoir d'obéissance envers ses supérieurs et s'engage à respecter la charte nationale des sapeurs-pompiers volontaires.

Pour l'indemnisation, le sapeur-pompier volontaire n'est pas rémunéré mais perçoit une indemnisation horaire (non soumise à l'impôt sur le revenu) dont le montant est calculé en fonction du grade, environ 8 € pour un sapeur, jusqu'à 11,60 € pour un officier.

Pour une candidature, il est possible de se renseigner auprès du chef de centre de Saint-Jean-de-Sixt au 06 71 60 11 59 ou auprès des sapeurs-pompiers du centre.

FUITE D'EAU...

En cas de fuite d'eau, vous devez joindre les services techniques de « Ô des Aravis » au 04 50 10 10 70.

NUMÉROS D'URGENCE

Gendarmerie de Thônes	04 50 02 00 24	Police	17
Samu	15	Pompiers	18 ou 112